

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	TALBOT	R4BCG - Avenger (Break)	CH 0795 05
Constructeur	CHRYSLER UNITED KINGDOM LTD., Coventry (GB)		
Identification	"R4BCG" sur plaquette du constructeur		
	"R4BCG.." en préfixe du No de châssis		
Plaquette constr.	à l'avant, à droite, en haut sur traverse, sous capot moteur		
N° du châssis	à droite, sur face intérieure de l'aile, derrière appui de la suspension		
Ident. du moteur	"TB" derrière No du moteur, à droite, au-dessus du démarreur		
Importateur princ.	CHRYSLER (SUISSE) SA., Baslerstrasse 71, 8048 Zurich		
Véhicule homologué	R4BEG6R 110 013	Signes fixes dans code du type	R4BCG

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique
Transmission	mécanique synchronisée ou boîte automatique
Nombre de vitesses	4 Entraînement AR
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV-disques/AR-exp.int., assistance par dépression
Frein auxiliaire	mécanique, expansion interne, sur roues AR
Frein d'arrêt	id. frein auxiliaire
Ralentisseur	
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, témoin séparé

Moteur			
Marque	TALBOT	Type	T B
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Refrigidss.	eau	Nombre cylindr.	4
Alésage	87.35	Course	66,68
Cylindrée	1598	CV-impôt	8,14
Puissance en CV	70	à V/min	4800
Bruit à prox.	84,5 +-)dB/A	à V/min	3600
Silencieux	2 rots 330x228x89 / 254xØ 80 mm		
Mesure des gaz	ECE 15/ 03, 1,0 % à 950 t/min *)		
Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffre 4: "D" + ECE 10		

Carrosserie	
Nombre de portes	4 Indic. vit. km/h
Caintures sécurité	**) Rétroviseur 1/int.+1/gche+1/d
Cale	Attelage
Antivol	Verrouillage de la direction
Nombre de places	5 av. 2 centre ar. 3
Dimensions	
Longueur	int. 4272 ext. Empattements 2489 /
Largeur	1615 /
Hauteur	1415 Voie av. 1315 ar. 1303
Porte à faux	lat. Voies av. - ar. -
	av. 705 ar. -
	ar. 1078 Braquage g 9800 d 9900
Distance volant - vers l'avant du véhicule	

Poids			
	avant	arrière	total
Poids à vide	505	460	965
Charge utile	95	255	350
Poids total	600	715	1315
Garantie fabr.	1410		
Dimens. pneus	155 SR 13	155 SR 13	(Variantes
Ply / bar	1,7	2,5	voir +)
Charge	680	850	remarques)
pour V max	180	180	
Garantie poids remorqueable avec frein			
Garantie poids remorqueable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorqueable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur "mec./autom." 149/145 km/h			
Vitesse maximale testée			

Équipement	
Feux de route	<u>CR ou HCR (E)</u>
Feux de croisement	<u>CR ou HCR (E)</u>
Feux de position	<u>A (E)</u>
Feux rouges	<u>R-S1 (E)</u>
Feux stop	<u>R-S1 (E)</u>
Clignoteurs	av <u>1 (E)</u> ar <u>2a (E)</u>
Catadioptres	av _____ ar <u>I (E)</u>
Feux de gabarit	av _____ ar _____
Feux complément.	
Eclairage plaque	<u>2/sép.</u>
Essuie-glace	<u>2 balais</u> avec <u>XX</u> lave-glace
Avertisseurs	<u>LUCAS 70200 ou autres selon fiches</u> <u>d'homologation</u>

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Voiture de tourisme</u>		
Marque et type	<u>TALBOT R4BCG - Avenger</u>		
Homologation N°	CH	<u>0795 05</u>	
Carrosserie	<u>Limousine</u>		
Places	total <u>5</u>	avant _____	arrière <u>2</u>
Poids à vide	<u>965</u>	Carburant _____	<u>B</u>
Charge utile	<u>-</u>	CV-impôt _____	<u>B,14</u>
Poids total	<u>1410</u>	Cylindrée _____	<u>1598</u>

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Emplacement de la vignette : à l'intérieure gauche de l'aile avant
- **) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon l'OCE art.23, al.3bis; des ceintures du type "A r4" sont montées.
- +) Variante de jantes : jantes pneus bar ch.par ess. AV + AR V/max. Voies
- | | | | | | |
|-----------|------------|---------|---------|-----|------------|
| 5J13 | 155SR13 | 1,7/2,6 | 680/850 | 180 | inchangées |
| 4 1/2 J13 | 165/70SR13 | 1,7/2,0 | 630/720 | 180 | inchangées |
- ++) Mesures du bruit selon l'OCE:
avec le véhicule en marche : 50 km/h; M2; iA 3,7 = 79 dB/A
50 km/h; A2; iA 3,54 = 79 dB/A

Lieu et date de l'homologation

Poissy, 25.3.1976 / Berne, 22.5.79 adm.

Homologation fédérale des types de véhicules